

	Règlement de sécurité de base	Version 2.0
	Fédération Wallonne des Clubs de Parachutisme	Mai 2024

10. Brevet Freefly : FF-F Initiateur freefly

Nom et prénom :
Dropzone & nombre de sauts :

Conditions :

Au moins 500 sauts de freefly.	
Être proposé par la fédération belge de parachutisme.	
Le candidat doit posséder suffisamment de connaissance générale de tous les aspects du sport et doit posséder un talent didactique pour donner des briefings.	
Il doit réussir les tests de briefing et de debriefing.	
Il doit remplir les conditions du brevet FF-E	
Il doit recevoir un briefing concernant l'attribution des brevets FF-A à FF-E.	
Il doit maîtriser les positions tête en haut et tête en bas.	
Pendant les 12 mois précédents, il n'a pas présenté de saut d'examen pour obtenir le brevet FF-F.	
La preuve vidéo doit être filmée de l'extérieur, pas de l'intérieur.	
Le saut d'examen doit être annoncé à l'avance.	
Le jugement du saut est fait par au moins deux juges officiels freefly.	
Toutes les figures demandées doivent être accomplies en un saut, dans l'ordre prévu. Le candidat peut choisir son examinateur. S'il ne réussit pas du premier coup, il a droit un unique second saut (re-jump). Chaque saut commence avec un exit détaché où le candidat quitte l'avion 1 seconde plus tard que l'examineur.	
• "Spock" sur l'examineur.	
• Une transition tête en bas à tête en bas de 360°, à choisir.	
• "Joker" sur l'examineur.	
• Une prise de main à main avec l'examineur, tous deux tête en haut.	
• Une prise de main du candidat au pied de l'examineur, tous deux tête en haut.	

Restrictions et autorisations :

- Le titulaire du brevet FF-F peut délivrer les brevets FF-A à FF-E.
- Le titulaire doit assister aux week-ends de stage de freefly.
- Le titulaire doit maintenir le système des brevets quand c'est nécessaire.

Nom + signature BFP	Nom + signature du titulaire
Nom + signature juge officiel freefly	Nom + signature juge officiel freefly